école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

Fiche d'information 2024-2025

Nom de l'école	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
Code Erasmus+ de l'école	FPARIS 190
Direction	François Brouat, Directeur
Adresse	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris, France
Site Internet	https://www.paris-belleville.archi.fr/

Direction des relations internationales

Coordinateur	**Anabel Mousset**
Téléphone	+33 1.53 38 50 26
Courriel	Anabel.mousset@paris-belleville.archi.fr
Coordinateurs pédagogiques	Marie-Ange Jambu, architecte Paul Gresham, architecte

Responsable des étudiants entrants	**Bianca Gonzalez**
Téléphone	+33 1 53 38 50 28
Courriel	incominstudents@paris-belleville.archi.fr
Site internet, rubrique international	https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/presentation/ https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/sinscrire/ https://www.paris-belleville.archi.fr/international/venir-en-mobilite/etudier/

Responsable des étudiants sortants	Isabelle Leconte
Téléphone	+33 1 53 38 50 27
Courriel	outgoingstudents@paris-belleville.archi.fr

Procédure d'inscription pour les étudiants étrangers en mobilité

Conditions d'admission	Nous recommandons aux étudiants d'intégrer l'ENSA-PB au 1er semestre. Les étudiants peuvent venir en 2ème année et 3ème année de licence, 1ère année de master. Possibilité de venir en 2ème année de Master. *(Les étudiants de 2ème année de Master devront suivre les cours de Master 1ère année ou pourront travailler sur leur mémoire au semestre 2 en étant encadré par un enseignant de leur université d'origine et un enseignant de l'Ensa-PB).* Les étudiants devront suivre uniquement les cours de l'année dans laquelle ils sont inscrits et devront respecter le fonctionnement des études de l'ENSA-PB. IMPORTANT : A l'Ensa-PB, Il n'est pas possible de choisir des cours de différentes années.

	Les étudiants devront avoir acquis une maîtrise suffisante de la langue française avant leur arrivée à l'Ensa-PB. Niveau B1 minimum recommandé.
Procédure de candidature et dates limites de nominations/inscriptions	L'université d'origine annonce les étudiants nominés au service des relations internationales de l'Ensa-PB par mail puis elle recevra la procédure de nomination en ligne. Ensuite les étudiants recevront le lien qui leur permettra de s'inscrire en ligne. **Date limite de nomination en ligne par les universités :** **1er semestre : 12 avril 2024** **2ème semestre : 18 octobre 2024** **Date limite d'inscription en ligne par les étudiants :** **1er semestre : 26 avril 2024** **2ème semestre : 31 octobre 2024** **Une attestation d'admission à l'Ensa-PB sera envoyée aux étudiants.**
La langue d'enseignement	**Tous les enseignements sont en français.** 1 Studio de master est dispensé en anglais (les étudiants en échange ne sont pas prioritaires puisqu'il est aussi proposé aux étudiants de l'Ensa-PB).
Cours de français de l'architecte	- Des cours de français de l'architecte intensifs ont lieu au mois d'août/septembre (facultatif, PAS de crédit ECTS). - Des cours de français de l'architecte extensifs sont proposés à chaque semestre, ils font partis du programme de cours de licence et master (1 crédit ECTS). Ils sont gratuits et organisés par l'école. **Nous demandons aux étudiants qui s'inscrivent dans ces cours d'être assidus.**
Calendrier universitaire	L'année universitaire dure 10 mois, d'août/septembre à juin. Elle est divisée en deux semestres. 1er semestre : septembre 2024 à janvier 2025 2ème semestre : janvier 2025 à juin 2025 **Le calendrier universitaire 2024-2025 sera disponible sur notre site web, rubrique « international » » venir en mobilité » » étudier »** courant mars 2024.
Inscriptions pédagogiques	**Sur la fiche d'inscription pédagogique, il sera demandé aux étudiants de classer par ordre de préférence les studios et les cours, l'école ne pouvant pas honorer forcément le 1er ou 2ème choix, voire parfois le 3ème choix…** - Les étudiants doivent s'inscrire aux cours dans l'année dans laquelle ils sont inscrits. - - Les étudiants devront respecter la structure du programme de Licence 2, Licence 3 et master de l'Ensa-PB. !!! : Il ne sera pas possible de choisir des cours de différentes années. Les guides de cours de licence et master peuvent être téléchargés sur le site de l'école https://www.paris-belleville.archi.fr/ (Rubrique « formation » « cursus ») Les guides de cours 2024-2025 seront disponibles sur notre site web au début de chaque semestre. En attendant, les étudiants peuvent consulter les guides de cours 2023-2024. **La présence des étudiants est obligatoire :** **- à chaque début de cours de chaque semestre avec la semaine « INTENSIF ».** **- aux examens de chaque fin de semestre.**

Stage en agence en France	Les étudiants qui veulent profiter d'une expérience professionnelle à travers un stage devront établir une convention entre leur université d'origine et l'agence d'accueil en France. *Les jours et horaires de ce stage ne devront pas se substituer à l'emploi du temps de cours de l'étudiant. Il ne sera pas possible d'établir une convention avec l'Ensa-PB.*

Contrat pédagogique *Pour les étudiants ERASMUS* Projet de plan de cours *Pour les étudiants hors ERASMUS*	Le projet de contrat pédagogique pour l'année 2024-2025 est établi avant l'arrivée des étudiants. Le contrat pédagogique définitif sera établi après la période d'inscription pédagogique. Un projet de plan de cours pour l'année 2024-2025 sera demandé avant l'arrivée des étudiants.
Crédits ECTS	A l'Ensa-PB, un semestre est validé par 30 crédits ECTS. Si le plan de cours compte moins de 30 crédits ECTS, l'accord de l'université partenaire est nécessaire. Toutefois, nous demandons aux étudiants de suivre des cours pour un minimum de 20 crédits ECTS. Système des « ECTS ». La notation s'effectue avec des lettres. **Les résultats des étudiants sont sanctionnés par une note spécifique à l'ENSA-Paris-Belleville (Local grade).** **Article 5** https://www.paris-belleville.archi.fr/app/uploads/2022/11/2022_reglement_etudes_22_23_vf.pdf A, B+ ou B = Enseignement validé dans le cadre d'une unité d'enseignement B– et C = Enseignement NON validé . Un travail de rattrapage sera à effectuer.
Accueil des étudiants	Une séance d'accueil est organisée fin août pour le premier semestre et en janvier pour le second semestre. **Guide pratique de l'étudiant accueilli en mobilité** **A LIRE ATTENTIVEMENT** https://www.paris-belleville.archi.fr/ rubrique « international » « venir en mobilité » « étudier »
Logement	L'école n'est pas située sur un campus universitaire et ne propose pas de résidence universitaire, les étudiants doivent trouver eux-mêmes un logement dans le parc privé de Paris. L'étudiant trouvera diverses informations dans le guide pratique de l'étudiant accueilli en mobilité (rubrique « logement ») et aussi sur notre site web, rubrique « acteurs » » étudiants » https://www.paris-belleville.archi.fr/acteurs/etudiants/logements/
Couverture Sociale et Responsabilité civile	**Couverture sociale** ➢ Les étudiants ressortissants de l'Union Européenne devront avoir leur carte européenne d'assurance maladie à jour. ➢ Les étudiants NON ressortissants de l'Union Européenne devront s'enregistrer sur le site : https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/ **Responsabilité civile** Les étudiants devront souscrire une assurance de responsabilité civile qui lui garantit des dommages qu'il pourrait causer à autrui. Celle-ci est OBLIGATOIRE et devra être souscrite en France (environ 15 euros).